Nations Unies A/55/385

Assemblée générale

Distr. générale
15 septembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session
Point 107 de l'ordre du jour
Promotion de la femme

Activités de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

Rapport du Secrétaire général*

I. Introduction

1. Dans sa résolution 54/140 du 17 décembre 1999, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction la proposition relative à la mise sur pied d'une nouvelle structure de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme et à l'utilisation de nouvelles méthodes de travail grâce à la création d'un service électronique d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (voir A/54/500) et a prié le Secrétaire général de : a) continuer à fournir un appui à l'Institut, notamment pour la mise en place de la nouvelle structure et l'adoption des nouvelles méthodes de travail, en encourageant le versement de contributions volontaires pour l'Institut et ses projets spéciaux; b) rendre compte des progrès accomplis en matière d'utilisation technique des langues officielles de l'Organisation des Nations Unies sur le site Web de l'Institut; c) honorer l'engagement qu'il a pris de remédier aux anomalies administratives mentionnées dans le rapport du Corps commun d'inspection (A/54/156-E/1999/102). Dans la même résolution, l'Assemblée a prié la Directrice de l'Institut de faire établir, pour approbation par le Conseil d'administration, une étude de faisabilité concernant le Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS).

2. À sa session de fond de 2000, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général, par sa résolution 2000/24 du 28 juillet 2000, d'inclure dans son rapport à l'Assemblée générale, à sa cinquante-cinquième session, des renseignements sur : a) les progrès réalisés s'agissant d'assurer à l'Institut une base financière lui permettant de poursuivre ses activités au-delà de l'an 2000; b) les progrès réalisés pour remédier aux anomalies administratives relevées par le Corps commun d'inspection dans son rapport.

3. Le présent rapport, établi pour donner suite aux demandes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, donne un aperçu des efforts déployés et des progrès accomplis en ce qui concerne la revitalisation de l'Institut et appelle l'attention sur la crise financière permanente à laquelle l'Assemblée générale doit faire face de toute urgence.

* La présentation tardive du rapport est due à la clôture récente de la session de fond du Conseil économique et social au cours de laquelle a été adoptée la résolution 2000/24 sur la revitalisation et le renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme.

00-64581 (F) 031000 041000

II. Étude de faisabilité concernant le Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS)

4. Conformément à la résolution 54/140 de l'Assemblée générale, la Directrice de l'Institut a pris les dispositions nécessaires pour faire établir par des consultants indépendants une étude de faisabilité concernant le Service sur les sexospécificités. L'Institut s'est assuré les services de Telecom/Telematique, Inc., entreprise internationale multidisciplinaire de télécommunications installée à Washington, qui a réalisé l'étude de faisabilité en janvier et février 2000.

5. Dans le cadre de cette étude, deux consultants ont séjourné pendant une semaine à Saint-Domingue, où ils ont consulté l'Institut, des représentants des pouvoirs publics, des entreprises de télécommunications, des fournisseurs de matériel informatique et de logiciels, etc. Ils se sont également rendus à New York pour y procéder à un échange de vues sur les perspectives de partenariat et de collaboration. Ils ont rencontré le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme, des représentants de la Division de la promotion de la femme et du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) concernant le site Web de WomenWatch, du Programme de constitution de réseaux pour le développement durable du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Centre d'appui au perfectionnement du PNUD, de l'Union européenne et de certaines missions permanentes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

6. Il est expliqué dans cette étude que l'utilisation du système et de la méthodologie du SERS permettra à l'Institut de gérer les connaissances acquises grâce aux recherches puis de les diffuser auprès de parties prenantes, d'utilisateurs et de bénéficiaires très divers. Ces activités seront menées au moyen des services suivants : a) une base de données exhaustive, interactive et permettant de faire des recherches sur des ressources sexospécifiques; b) la réalisation effective de recherches et l'obtention de connaissances au moyen d'un réseau de chercheurs professionnels du monde entier qui travailleront en collaboration; c) un groupe de réflexion chargé d'examiner les questions d'actualité de portée mondiale et d'identifier les lacunes et les besoins en matière de recherche et de formation; d) la formation et la constitution de capacité en ligne. La prestation de tels services sera rendue possible grâce à toute une gamme de nouveaux outils informatiques tels que : site et pages Web du SERS, portails donnant accès à des sites consacrés à la formation et à la recherche sur les questions de parité entre les sexes, services de messagerie électronique gratuits, espaces de conversation, forums de discussions, vidéoconférence et conférence multimédia, collecticiel pour les recherches entreprises en groupe, publication en ligne, moteur de recherche interne intégrant la distinction homme-femme, base de données permettant d'établir des requêtes et appui à l'accès en cas de faible largeur de bande passante, accès à des logiciels de traduction sur le site Web, et dispositif d'accès pour les utilisateurs ayant des besoins spécifiques.

7. L'étude de faisabilité a établi qu'il était non seulement possible mais également essentiel d'assurer la migration du programme de recherche et de formation pour la promotion de la femme vers le réseau électronique mondial. L'Institut peut compter sur le soutien et la coopération de ses partenaires ainsi que sur l'engagement des fournisseurs de technologies de l'information et de la communication pour mettre en place et exploiter efficacement le SERS à partir de Saint-Domingue et connecter chercheurs et formateurs aux usagers, quel que soit leur pays ou leur région.

8. Les auteurs de l'étude estiment que le SERS, qui est techniquement réalisable, constituerait un moyen rentable de produire, de gérer et de diffuser des connaissances et une information pertinentes. La technologie est accessible puisque les partenaires s'engagent à aider à la conception, à la mise au point, à l'installation et à l'exploitation du SERS.

9. Comme l'a demandé l'Assemblée générale, l'étude de faisabilité propose aussi un plan d'exécution et un budget pour la mise en place et le lancement du SERS. La première année comportera trois phases : la phase I, étape du démarrage, consacrée à la création des réseaux et du site Web et à l'établissement de la base de données; la phase II, consacrée au recensement des projets de recherche en cours, ainsi qu'à la constitution et à la mise en ligne des équipes de chercheurs; et la phase III, au cours de laquelle on s'attachera à consolider et à enrichir le site.

10. Selon l'étude de faisabilité, le coût du projet s'élèvera, la première année, à 779 970 dollars des États-Unis, ce qui inclut la mise en place du réseau, le

matériel, les logiciels, les applications, l'installation et la mise au point des systèmes, ainsi que le coût des experts indispensables appelés à concevoir et à mettre au point le contenu du programme et à le lancer. Les coûts récurrents s'élèvent à 770 198 dollars par an pour la deuxième année et les années suivante

III. Création du Service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités (SERS)

11. À sa vingtième session, qui s'est tenue à Saint-Domingue du 4 au 6 avril 2000, le Conseil d'administration de l'Institut a approuvé l'étude de faisabilité sur le SERS (voir INSTRAW/BT/2000/R.3) et agréé le SERS en tant que méthode nouvelle de travail en matière de recherche et de formation pour la promotion de la femme. Le Conseil d'administration a également recommandé que l'Institut accorde la priorité au lancement du SERS et reporte la mise en oeuvre des autres programmes et activités. La première année (mai 2000-avril 2001) couvrirait uniquement les phases I (mai-octobre 2000) et II (novembre 2000-avril 2001), pour un montant total s'élevant à 555 000 dollars des États-Unis (215 000 dollars pour la phase I et 340 000 pour la phase II). La phase III devrait démarrer en avril 2001. Les activités de la phase I incluent l'élaboration et la présentation d'un prototype du SERS; l'acquisition et l'installation d'une infrastructure technologique adéquate (matériel et logiciel informatiques, installation de lignes téléphoniques); l'élaboration et la mise en place des principaux instruments et services (base de données mondiale, création de réseaux de points de contact nationaux et de noeuds régionaux, plate-forme de recherche sur les femmes et sur l'égalité entre les sexes, réseau d'experts en informatique et télématique). Les activités de la phase II comprennent l'élargissement de la capacité de la base de données en matière de recherche et de formation, la mise sur pied de projets de recherche faits en collaboration et l'élaboration de programmes de formation et de modules à utiliser pour la formation en ligne. Le Conseil d'administration a également recommandé que, durant la période de transition, la Directrice dispose d'une certaine latitude dans l'utilisation pour la phase de démarrage d'une partie des fonds de l'Institut destinés à des activités de base, en attendant que l'on puisse se procurer les ressources voulues.

12. L'élaboration d'un prototype du site Web du SERS a été entreprise immédiatement après la décision du Conseil d'administration de l'Institut à cet effet. Une entreprise ayant son siège dans le pays d'accueil a été chargée de mettre au point l'interface d'accès du site Web. Une série d'accords a été conclue avec le Programme de constitution de réseaux pour le développement durable du PNUD en vue de mettre au point l'agencement du site Web de la base de données mondiale sur les moyens et le matériel disponibles en matière de recherche, de formation et d'information, et d'aménager des fonctions interactives telles que les gestionnaires Listserv et les sites conversation en temps réel.

13. On s'est mis à préparer un prototype du site Web du SERS dès que le Conseil d'administration eut approuvé le projet, afin de pouvoir présenter ce prototype à la communauté internationale à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale en juin 2000. La nécessité pour l'Institut de décentraliser ses services au niveau national, en particulier dans les pays en développement, a exigé l'élaboration d'un réseau étendu de points de contact nationaux et de noeuds régionaux qui doivent servir de centres de rayonnement et de rétroaction au SERS et permettre d'établir des liens mutuels entre les niveaux mondial et local. La mise en place de ces points de contact et de ces noeuds dans le monde entier (44 et 9, respectivement) résulte d'une initiative de l'Institut. Les points de contact nationaux et les noeuds régionaux du SERS sont des organisations et des réseaux de femmes ayant une bonne connaissance de l'informatique et de la télématique et chargés de veiller à ce que les femmes, et notamment celles qui n'ont pas accès à l'Internet, bénéficient des ressources et des services fournis par le SERS.

14. La dimension permanente et dynamique du SERS a rendu nécessaire une collaboration mondiale entre les meilleurs universitaires, organismes de recherche et réseaux qui effectueront de concert des travaux sur les questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes, et traiteront dans un premier temps des besoins que mentionnent les conclusions concertées du Programme d'action de Beijing[1] sur les domaines critiques. La plate-forme du SERS fondée sur les connaissances a été lancée en juin 2000 et la liste de ses membres continue de s'allonger du fait de l'adhésion d'universitaires et d'institutions de toutes les régions de l'Organisation des Nations Unies qui, par le biais

d'un atelier virtuel, produisent, échangent et diffusent les fruits de leurs recherches sur les questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes. Actuellement, l'Institut examine deux projets de recherche soumis par des membres de la plate-forme et ayant trait à des travaux de recherche sur des questions précises qui seraient entrepris par des participants du monde entier collaborant entre eux.

15. Le site Web du SERS permet de connaître les activités, les politiques, les programmes de travail, la liste des membres, les travaux de recherche, les résumés, les conférences, etc., de la plate-forme. Par ce dispositif, les membres du réseau peuvent afficher, stocker et retrouver les conclusions de travaux de recherche, d'articles et de résumés, se joindre à des forums de discussion et participer en ligne à des recherches collectives. Quant aux personnes qui ne sont pas membres du réseau, elles auront accès aux documents et résultats des recherches qui les intéressent et pourront s'inscrire en direct comme participantes à un forum de discussion particulier ou se faire inscrire sur des listes spéciales. Les actes et conclusions des conférences ainsi que les contributions des groupes de discussion thématiques, forums et autres groupes de travail sont archivés dans la base de données du SERS sur les femmes et les ressources en matière d'égalité entre les sexes. En mettant à profit les installations et les outils du SERS, la plate-forme de recherche hébergera des conférences électroniques mondiales et organisera, à l'intention de groupes de discussion et de listes de participants gérés électroniquement, des débats thématiques sur des questions d'actualité mondiale, ainsi que sur la mise en oeuvre des recommandations relatives à la recherche et à la formation résultant de l'examen quinquennal des conclusions de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

16. L'un des principaux objectifs du SERS étant de promouvoir et de faciliter l'entrée des femmes dans la future société de l'information, l'Institut a amorcé la mise sur pied d'un réseau de spécialistes de l'informatique et de la télématique chargés d'élaborer des mesures sexospécifiques ayant trait à l'utilisation et à l'application de ces technologies aux fins du développement; d'évaluer les besoins en nouveaux logiciels de recherche et de formation pour la promotion de la femme et le développement; d'organiser et de parrainer des travaux de recherche sur les femmes et la question de l'égalité des sexes; et d'échanger des vues, des idées, des informations et des données d'expérience sur la manière d'intégrer l'informatique et la télématique dans le domaine de l'égalité des sexes et de développer ces technologies dans une perspective sexospécifique.

17. Le prototype du SERS a été présenté aux donateurs au cours de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale et à l'exposition sur la technologie de l'information qui a été organisée pendant le débat de haut niveau que le Conseil économique et social a tenu lors de sa session de fond de 2000. On peut accéder au prototype du SERS grâce au nouveau site Web de l'Institut : <*www.un-instraw-gains.org*>, prototype qui deviendra pleinement opérationnel au fur et à mesure que seront dégagés les fonds nécessaires.

18. Se conformant à la résolution 54/140 de l'Assemblée générale, l'Institut a amorcé la traduction du site Web dans d'autres langues. La version espagnole est devenue accessible en ligne en août 2000. Le site deviendra accessible dans d'autres langues une fois obtenus les fonds nécessaires. À l'heure actuelle, des négociations sont en cours pour la traduction du site Web en français.

19. Les ressources étant limitées, le SERS a mis au point le prototype grâce aux ressources humaines dont dispose l'Institut. La phase I (mai-octobre 2000) est actuellement en cours d'exécution. Il est absolument impératif que le financement de la phase II (novembre 2000-avril 2001) se mette en place. Le SERS sera pleinement opérationnel après la phase II, à la condition que l'on puisse disposer des ressources nécessaires.

IV. Activités du Secrétariat

20. Comme l'a prescrit l'Assemblée générale au paragraphe 12 de la résolution 54/140, le Secrétaire général a continué de fournir un appui à l'Institut, notamment pour la mise en place de la nouvelle structure et l'adoption des nouvelles méthodes de travail, en encourageant le versement de contributions volontaires pour la revitalisation de l'Institut. Son action s'est exercée à plusieurs niveaux : donateurs anciens et potentiels et États Membres intéressés, missions permanentes, fonctionnaires nationaux et organismes des Nations Unies. On a également demandé leur appui au secteur privé, à des fondations et à d'autres sources.

21. Une fois achevée l'étude de faisabilité, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme ont organisé, en

collaboration avec la Directrice de l'Institut, une série de réunions avec les donateurs et les autres parties intéressées. Au cours d'une de ces réunions, en mars 2000, le consultant en chef a présenté les principaux résultats de l'étude de faisabilité aux principaux donateurs et aux autres parties intéressées. La Conseillère spéciale et la Directrice de l'Institut ont organisé deux autres réunions de donateurs et d'États intéressés en mai et juin 2000, à l'occasion de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les participants ont montré beaucoup d'intérêt pour la conception et la mise en oeuvre du SERS, ainsi que pour les besoins de financement de l'Institut. On a envoyé un certain nombre de notes verbales et de lettres sollicitant des contributions, expliquant le projet et précisant les besoins en effectifs des diverses phases d'exécution du SERS.

22. Au cours de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et pendant la session de fond du Conseil économique et social en 2000, l'Institut a organisé des démonstrations de projets pilotes à l'intention des délégations et des organisations non gouvernementales, fournissant des explications détaillées sur la structure et les objectifs du SERS. Ces démonstrations ont donné l'occasion d'examiner les besoins financiers de l'Institut.

23. Au niveau interorganisations, la Conseillère spéciale a organisé trois réunions du Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes afin d'établir des contacts plus étroits entre l'Institut et d'autres organismes des Nations Unies et afin d'obtenir l'appui de ceux-ci pour la mise en oeuvre du SERS. L'Institut a pu s'assurer l'aide du PNUD et nombre d'autres organismes ont chargé des experts de participer à l'examen de l'étude de faisabilité et des futurs plans de l'Institut visant à mettre le projet à exécution.

24. À l'heure actuelle, on examine de nouvelles méthodes possibles de collecte de fonds. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et la Conseillère spéciale étudient la possibilité d'utiliser certaines des ressources du Compte pour le développement. La Directrice de l'Institut a également tenu des réunions extraordinaires avec les États membres comme le Canada, l'Espagne, la Fédération de Russie, le Japon, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la République de Corée; avec la Commission européenne; l'Organisation internationale de la francophonie; des organisations non gouvernementales et des fondations privées (voir également E/2000/59).

25. En dépit des efforts énergiques déployés par le secrétariat et la Directrice de l'Institut, de l'aval donné au SERS par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil d'administration, et malgré les appels urgents et répétés adressés aux gouvernements, le niveau des contributions a continué de diminuer considérablement, et rien ne laisse prévoir une amélioration de la situation, comme l'indique le tableau suivant qui présente la liste des contributions reçues par l'Institut depuis 1990 :

Année	*Dollars É.-U.*
1990	2 313 742
1991	1 844 888
1992	1 924 082
1993	1 574 686
1994	1 488 288
1995	1 330 262
1996	1 103 395
1997	810 720
1998	810 233
1999	602 150
2000	201 408

Source : Département de la gestion.

Le montant total des contributions volontaires reçues en 2000 a été de 201 408 dollars. Le tableau figurant à l'annexe indique la répartition par pays.

26. Comme suite au paragraphe 11 de la résolution 54/140 de l'Assemblée générale concernant les anomalies administratives, la somme de 243 000 dollars n'a pas été irrégulièrement versée à l'ancien chef de l'administration de l'Institut. Seul le montant de son traitement et de ses indemnités afférents à une période de deux mois, soit au total 18 837,40 dollars, a été imputé par erreur à l'Institut après son départ. Cette somme a été rendue à l'Institut et on a demandé au Comité des commissaires aux comptes de procéder aux vérifications nécessaires.

V. Conclusion

27. À sa cinquante-quatrième session, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction la proposition du Secrétaire général sur la nouvelle structure et les nou-

velles méthodes de travail de l'Institut et a instamment engagé les États Membres à en appuyer la mise en oeuvre. Au cours de l'année passée, en dépit de ressources financières et d'effectifs réduits au minimum, l'Institut a pu mettre en marche le processus de sa restructuration et de sa revitalisation, comme l'avaient prescrit l'Assemblée générale et le Conseil économique et social. Durant cette période, le Secrétaire général, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme et la Directrice de l'Institut n'ont pas ménagé leurs efforts pour obtenir des États Membres, entre autres sources, qu'ils apportent leur appui et fournissent un financement adéquat à la revitalisation de l'Institut grâce à la mise en place du SERS. À l'heure actuelle, le secrétariat a non seulement donné suite à toutes les demandes de l'Assemblée tendant à ce qu'il propose une stratégie pour la revitalisation de l'Institut, mais encore a fait tout son possible pour tenter de persuader les donateurs de verser des contributions adéquates. Malgré tous les efforts qui ont été déployés, l'Institut n'a reçu ni l'appui ni les fonds nécessaires à sa revitalisation et à sa viabilité institutionnelle. Dans l'état actuel des choses, et en l'absence de toute nouvelle contribution importante, les caisses de l'Institut seront vides au début de 2001, et ce dernier devra fermer. La seule solution serait que les États Membres versent immédiatement de fortes contributions et s'engagent à continuer pendant plusieurs années, ce qui garantirait la pleine revitalisation à long terme de l'Institut.

Notes

[1] *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexe II.

Annexe

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme : état des contributions au 28 septembre 2000

	1999			*2000*		
Donateur	*Contributions annoncées*	*Contributions versées*	*Contributions non acquittées*	*Contributions annoncées*	*Contributions versées*	*Contributions non acquittées*
Afrique du Sud	17 513	15 780	1 733		15 780	
Autriche	10 000	10 000		10 000	10 000	
Barbade		1 000			1 000	
Bolivie	1 000		1 000			
Brésil		5 000				
Chili				5 000		5 000
Chine	10 000	10 000		10 000		10 000
Colombie	500	842		2 000	342	1 658
Chypre					2 000	
Égypte		2 000		2 000		2 000
Espagne		57 181		147 887	146 304	1 583
Grèce	4 000	4 000		8 000	4 000	4 000
Inde	1 190		1 190	1 160		1 160
Indonésie						
Italie						
Jamaïque						
Japon		80 000				
Lesotho	771		771			
Luxembourg	17 647	16 360	1 287			
Maldives	500	500		500		500
Malte	1 000		1 000		1 000	
Maroc		2 000				
Maurice				100		100
Mexique		10 000		10 000		10 000
Mongolie	500		500			
Norvège						
Nouvelle-Zélande						
Ouganda				1 500		1 500
Pakistan		1 242				
Paraguay		3 496				
Pays-Bas	268 817	256 687	12 130	63 733		
Philippines						
République de Corée		12 000				
République dominicaine		55 000				

	1999			*2000*		
Donateur	*Contributions annoncées*	*Contributions versées*	*Contributions non acquittées*	*Contributions annoncées*	*Contributions versées*	*Contributions non acquittées*
Thaïlande	3 000	3 000		3 084	3 000	84
Tunisie	1 903	2 821				
Turquie	35 000	40 000		35 000		35 000
Venezuela						
Total	**373 341**	**588 909**	**19 611**	**299 964**	**183 426**	**72 585**

Source : Département de la gestion.
Note : Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) fournit des contributions en nature pour l'organisation et l'entretien du SERS. Le Canada fournit du personnel technique.